

Formations EHPAD

« Partageons plus qu'un savoir,
notre expérience »

Renseignements & inscriptions

Liste de formations non exhaustive. Pour toute autre demande concernant une offre de formation complémentaire, veuillez contacter nos équipes.



PARIS & CENTRE

Lydia Amouchas
01 55 68 66 41
lamouchas@kpmg.fr



NORD

Catherine Le-Banner
03 20 20 67 89
clebanner@kpmg.fr



EST

Alexandra Joho
03 90 22 06 28
ajoho@kpmg.fr



Auvergne Rhône Alpes Bourgogne Franche Comté

Jean-Philippe Oyselet
04 37 64 75 35
joyselet@kpmg.fr



SUD-EST

Emilie Vieira
04 96 20 53 11
emilievieira@kpmg.fr



OUEST

Alexandre Demars
02 28 24 11 49
ademars@kpmg.fr



SUD-OUEST

Marie Pierre Isaert
05.59.57.59.57
misaert@kpmg.fr



NORMANDIE

Aurélie El Mouhssine
02 14 37 56 07
aelmouhssine@kpmg.fr



DFA

Aurélie El Mouhssine
02 14 37 56 07
aelmouhssine@kpmg.fr



Association fondée par KPMG S.A., société française
membre du réseau KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG International
Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le
décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture
des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta -
CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637



Maitriser la négociation de son contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

INFORMATIONS

DUREE

1 ou 2 journées

PRIX

Nous contacter

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

ANIMATEUR

Expert KPMG intervenant dans le secteur sanitaire, social et médico-social

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.kpmgacademy.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Directeurs et cadres d'organismes gestionnaires d'ESSMS
- Directeurs et cadres d'ESSMS

OBJECTIFS

- Comprendre les fondements et les enjeux du CPOM
- Appréhender et structurer sa démarche de contractualisation
- Maitriser la méthodologie et les outils de contractualisation

DEMARCHE PEDAGOGIQUE ET DOCUMENTATION REMISE

- Alternance d'apports techniques et de cas pratiques
- Partage d'expériences animateurs / participants
- Remise d'un document de synthèse pédagogique à chaque stagiaire

PROGRAMME

CPOM – anticipez et préparez-vous, pour réussir votre contractualisation !

CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Contexte et cadre réglementaire du CPOM
- Caractéristiques juridiques des CPOM par catégorie d'ESSMS
- Enjeux du CPOM et articulation avec l'EPRD

CADRAGE DE LA DÉMARCHE DE CONTRACTUALISATION

- Mise en place d'une gestion de projet
- Points de vigilance et facteurs clés de succès

RÉALISATION ET PARTAGE DU DIAGNOSTIC (STRATÉGIQUE, ORGANISATIONNEL ET FINANCIER) : UNE ÉTAPE CLÉ POUR VOTRE CPOM

- Faire un état des lieux : les thèmes incontournables et les outils
- Faire une analyse globale des moyens et de la capacité financière
- Mettre en exergue les forces, faiblesses, opportunités et menaces
- Présenter un diagnostic approprié et convaincant

NÉGOCIATION DES OBJECTIFS ET DES MODALITÉS ASSOCIÉES

- Définir des objectifs réalistes et réalisables
- Élaborer des fiches actions et choisir des indicateurs de suivi pertinents
- Chiffrer et valoriser les moyens d'actions
- Points de vigilance et recommandations

RÉDACTION, CONSULTATIONS ET SIGNATURE DU CONTRAT

- Plan type et annexes d'un CPOM
- Points d'attention



Mettre en place l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.)

INFORMATIONS

DUREE

1 ou 2 journées

PRIX

Nous consulter

DATE ET LIEU

Dans votre association ou chez KPMG
Date à déterminer en fonction de la disponibilité de vos équipes

ANIMATEUR

Expert Conseil KPMG
Spécialiste du secteur

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.kpmgacademy.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Directeurs et cadres des établissements sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS

- Maîtriser les aspects stratégiques de la réforme à venir
- Construire l'E.R.P.D. de son établissement

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Présentation générale de l'E.P.R.D.
- Définition et dimension financière d'E.P.R.D.
- L'architecture et le contenu de l'E.P.R.D.

LES PRINCIPAUX CONCEPTS DE L'ANALYSE FINANCIÈRE

- La démarche générale
- Le bilan financier

LE COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

- Présentation du modèle de compte de résultat prévisionnel
- Calcul des tarifs et forfaits pour l'hébergement, la dépendance et les soins
- Affectation des résultats

LA CAPACITÉ D'AUTO-FINANCEMENT (C.A.F.)

- Définition et principes
- Le rôle clé de la C.A.F. dans l'E.P.R.D.

LE TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

- Présentation du tableau « Emplois-Ressources »
- La C.A.F. et le tableau de financement prévisionnel

CAS PRATIQUE D'ÉLABORATION D'UN E.P.R.D.

- Analyse financière
- Evaluation du « Fonds de roulement estimé »
- Calcul de la C.A.F.
- Elaboration de l'E.P.R.D.
- Plan de financement pluriannuel

CONCLUSION

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637



Réussir son diagnostic organisationnel en Ehpad

INFORMATIONS

DUREE

1 ou 2 journées

PRIX

Nous contacter

DATE ET LIEU

Consultez les sessions programmées en région

ANIMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRECIATION DES RESULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L 6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.kpmgacademy.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

Association fondée par KPMG S.A., société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Enregistrement à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 003 006.

Siège social : Tour Eqho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex
N°Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Directeur ou cadre des EHPAD

OBJECTIFS

- Connaître une méthodologie de diagnostic organisationnel éprouvée aux spécificités du secteur EHPAD
- Acquérir un regard nouveau sur l'organisation
- Réussir graduellement à l'identification puis à la définition de nouvelles orientations opérationnelles
- Produire des outils méthodologiques

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET DOCUMENTATION REMISE

- Démarche méthodique et structurée pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation via une large place laissée aux échanges
- Remise d'un document de synthèse pédagogique à chaque participant
- Remise d'un questionnaire permettant d'évaluer les connaissances acquises

PROGRAMME

INTRODUCTION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Constats sur les besoins des EHPAD
 - Rappel des principes organisationnels et de la réglementation en EHPAD
 - Tendances et évolutions du secteur des EHPAD
2. Démarche de diagnostic organisationnel :
 - Généralités de la démarche
 - Enjeux du diagnostic organisationnel

MÉTHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

1. Effectuer un état des lieux pluridimensionnel
 - Organisation de l'établissement
 - Organisation des équipes et de la charge de travail
 - Service rendu aux résidents
 - Environnement architectural et matériel
 - Satisfaction et qualité de vie au travail
2. Analyse des résultats et élaboration de propositions
 - Outils d'analyse
 - Élaboration de rames organisationnelles
 - Principes d'accompagnement du changement
 - Recherche collective de solutions

